



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2023

Date de convocation : 23/02/2023 – Date d'affichage : 23/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille,
M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette,
M. PEUZIN Louis, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine,
M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

Absent excusé :

M. PINERO Pierre

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

❖ **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JANVIER 2023**

Aucune observation

❖ **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE**

Décision 04/2023 :

Vente parcelles A 408 et 413 sises chemin d'Isclamare LD la Gare, d'une superficie totale de 728 m², comprenant un entrepôt – Prix 120 000 € + prorata taxes foncières

Vente parcelle D 244 sise 72 rue Henri Peuzin d'une superficie de 72 m², comprenant une habitation et un local commercial – Prix 190 000 € + prorata taxes foncières

Vente parcelle D 256 sise La Ville, d'une superficie de 66 m², comprenant un jardin – Prix 250 €

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain.

Décision 05/2023 :

Bail commercial commerce 9 rue Raymond Varanfrain à compter du 1^{er} mars 2023 pour un loyer de 350 € par mois.

❖ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le compte de gestion établi par le comptable public est approuvé à l'unanimité.

❖ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme Delphine RICHIER, présidente de séance, présente le compte administratif 2022.

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report 2021			
Fonctionnement	5 144.83 €		- 5 144.83 €
Investissement	37 008.67 €		- 37 008.67 €
Opérations 2022			
Fonctionnement	57 736.05 €	57 736.05 €	0.00 €
Investissement	12 048.36 €	36 209.45 €	+ 24 161.09 €
Résultat exercice			
Fonctionnement	62 880.88 €	57 736.05 €	- 5 144.83 €
Investissement	49 057.03 €	36 209.45 €	- 12 847.58 €
Résultat global	111 937.91 €	93 945.50 €	- 17 992.41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le maire ne prenant pas part au vote en application de l'article L.2121-14 du CGCT, constate l'exactitude des écritures avec le compte de gestion, approuve le compte administratif 2022.

- **BUDGET LOTISSEMENTS – AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	5 144.83 €
- un déficit d'investissement de	12 847,58 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement reporté – 002 / Déficit	5 144.83 €
- Résultat d'investissement reporté – 001 / Déficit	12 847.58 €

❖ **BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le compte de gestion établi par le comptable public est approuvé à l'unanimité.

❖ **BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme Delphine RICHIER, présidente de séance, présente le compte administratif 2022.

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report 2021			
Fonctionnement		19 899.68 €	+ 19 899.68 €
Investissement		149 284.69 €	+ 149 284.69 €
Opérations 2022			
Fonctionnement	301 594.90 €	250 888.71 €	- 50 706.19 €
Investissement	74 361.46 €	101 646.85 €	+ 27 285.39 €
Résultat exercice			
Fonctionnement	301 594.90 €	270 788.39 €	- 30 806.51 €
Investissement	74 361.46 €	250 931.54 €	+ 176 570.08 €
Résultat global	375 956.36 €	521 719.93 €	+ 145 763.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le maire ne prenant pas part au vote en application de l'article L.2121-14 du CGCT, constate l'exactitude des écritures avec le compte de gestion, approuve le compte administratif 2022.

❖ **BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	30 806.51 €
- un excédent d'investissement de	176 570.08 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement reporté – 002 / Déficit	30 806.51 €
- Résultat d'investissement reporté – 001 / Excédent	176 570.08 €

❖ **BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le compte de gestion établi par le comptable public est approuvé à l'unanimité.

❖ **BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme Delphine RICHIER, présidente de séance, présente le compte administratif 2022.

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report 2021			
Fonctionnement		33 804.33 €	+ 33 804.33 €
Investissement	190 982.16 €		- 190 982.16 €
Opérations 2022			
Fonctionnement	1 588 929.33 €	1 692 274.46 €	+ 103 345.13 €
Investissement	178 228.19 €	323 462.36 €	+ 145 234.17 €
Résultat exercice			
Fonctionnement	1 588 929.33 €	1 726 078.79 €	+ 137 149.46 €
Investissement	369 210.35 €	323 462.36 €	- 45 747.99 €
Résultat global	1 958 139.68 €	2 049 541.15 €	+ 91 401.47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le maire ne prenant pas part au vote en application de l'article L.2121-14 du CGCT, constate l'exactitude des écritures avec le compte de gestion, approuve le compte administratif 2022.

❖ **BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	137 149.46 €
- un déficit d'investissement de	45 747.99 €

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats suivants :

- Affectation complémentaire en réserve – 1068	45 747.99 €
- Résultat de fonctionnement reporté – 002 / Excédent	91 401.47 €
- Résultat d'investissement reporté – 001 / Déficit	45 747.99 €

❖ **MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGET PRIMITIFS 2022**

Le Maire fait part de trois factures d'investissement qu'il convient de mandater avant le vote des budgets primitifs 2023

Budget Eau et Assainissement :

- ENDRESS-HAUSER – Sondes pour la station d'épuration, d'un montant de 1 740.00 €. Cette dépense sera affectée au Chapitre 21 – Art 21757.

Budget Principal :

- SARL ODDOU – Pompe à chaleur pour appartement n° 3 de la Gendarmerie, d'un montant de 17 736.72 €.

- EURL PIERRICK – Mise en service pompe à chaleur de l'appartement n° 3 de la Gendarmerie, d'un montant de 480.00 €.

Ces dépenses seront affectées à l'opération 105 – Chapitre 21 – Art 2135

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces affectations et inscrira les crédits budgétaires dans les budgets primitifs respectifs 2023.

REGLEMENT D'UNE FACTURE DE LA SCOP AVENIR ÉLECTRICITÉ

Le Maire fait part d'une mise en demeure par le liquidateur judiciaire de la SCOP AVENIR ELECTRICITÉ pour une facture impayée datant du 21/12/2020 d'un montant de 5 201.80 € concernant l'entretien de l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au règlement de cette facture.

❖ **RÉFECTION-SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE BON SECOURS**

Il a été constaté que cette chapelle présentait des fuites de la toiture qui ont gravement endommagé la structure de l'édifice. La voûte présente des signes d'effondrement, les murs sont imbibés d'eau et les enduits intérieurs fortement altérés.

Une visite a été réalisée avec la Fondation du Patrimoine et un architecte du patrimoine.

Il paraît nécessaire de lancer une opération de maîtrise d'œuvre afin de diagnostiquer l'état du bâtiment, estimer le coût des travaux et leur phasage.

Le coût de cette maîtrise d'œuvre est estimé à 8 046.00 € TTC.

Ce programme de rénovation est susceptible d'être co-financé par différentes entités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la maîtrise d'œuvre pour la réfection et la sauvegarde de cet édifice, attribue cette maîtrise d'œuvre à M. GARIN, architecte du patrimoine, dont les honoraires s'élèvent à 8 046.00 €, autorise le maire à demander des subventions auprès d'organismes susceptibles de co-financer cette opération, autorise le maire à signer le marché, après analyse, de la consultation des entreprises.

❖ **AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK ET D'UNE AIRE DE CROSS-TRAINING**

Le Maire expose le souhait d'installer un skate-park et une aire de cross-training afin d'enrichir l'offre sportive de la commune au sein du site multisports.

Le coût de ce programme est évalué à 85 611.26 € HT.

La commune peut bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale des Sports dans le cadre du plan 5000 terrains de sports à hauteur de 50 %, une subvention du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 30 %, resterait à charge de la commune 20 %.

M. WOSINSKI pense qu'il faudrait réfléchir à un autre équipement sportif que le skate-park car il a peur que, le skate n'étant plus une activité dans l'air du temps, soit mal ou non utilisé. Il propose un terrain multisport. Le Maire répond que le city-stade est déjà un terrain multisport et que le skate-park peut être utilisé à d'autres fins que le skate (vélo, trotinette...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. WOSINSKI s'abstenant, accepte ce projet et autorise le maire à demander les subventions auprès des entités susceptibles de le cofinancer.

ANNEXE - Questions diverses

Le Maire informe :

Les fouilles archéologiques obligatoires prévues avant tout lancement de travaux dans le cadre du programme de l'aménagement du centre ancien ont débuté ce jour. Le premier constat révèle que des caves se superposent sous la chaussée.

Le samedi 4 mars, aura lieu l'après-midi conviviale ouverte aux retraités qui rassemblera une centaine de personnes.

Le jeudi 9 mars, trois projections de films auront lieu à la salle des fêtes par le cinéma « Le Phénix ».

Le lundi 13 mars, aura lieu une réunion du SCOT sur l'armature territoriale le matin, et sur l'habitat l'après-midi. Une réunion se déroulera à Laragne-Montéglin le 27 mars portant sur les commerces et le 14 avril à Sisteron sur l'agriculture et l'environnement.

Le jeudi 16 mars, une réunion publique sur la fibre aura lieu à la salle des fêtes. Les 16 et 17 mars, un stand SFR à ce sujet sera présent sur la place du village.

Mme Arlette MAYER demande si la porte des toilettes publiques derrière l'office de tourisme est réparée car deux groupes de touristes sont prévus les 15 et 22 mars. Le Maire répond que les pièces commandées sont toujours en attente de livraison.

M. Michel WOSINSKI demande si la mairie a eu des informations complémentaires pour l'organisation des travaux du Pont de Pierre et si une réunion publique sera organisée comme prévue avec le Département pour justement expliquer les travaux à réaliser et l'incidence sur la circulation routière. Le Maire répond qu'effectivement, il n'a pas eu de retour et qu'il va relancer les services du Département.

Il souhaiterait savoir si la nomenclature comptable M57 est déjà mise en place pour la commune car elle lui paraît compliquée. Mme Delphine RICHIER répond que oui, elle est mise en place et ne semble pas poser problème.

Il relève une erreur sur le site internet de la commune. Le procès-verbal du conseil municipal du mois d'octobre apparaît également dans celui du mois de septembre. Mme Véronique ARLAUD, rectifiera cette erreur.

Mme Jacqueline DENUT informe que le lavoir de Caroline est en train de se délabrer, notamment l'entrée et qu'il serait bien d'enlever le panneau indiquant le ralentisseur planté dans le bac à fleur devant ce lavoir.

Mme Mireille DERYCKE informe qu'elle doit rencontrer M. Arnaud, pépiniériste, pour avoir son avis sur le fleurissement du village.

M. Louis PEUZIN fait un retour positif de la « soirée brebisflette » organisée par les Jeunes Agriculteurs du canton à la salle des fêtes, avec quasiment 350 repas servis.

Séance levée à 21 h 47

Le Maire,

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

